



## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 6 DECEMBRE 2013

Le Conseil municipal de Chambly s'est réuni en séance ordinaire le vendredi 6 décembre 2013 à la Mairie, Salle des Commissions, sous la présidence de Monsieur le Maire, David LAZARUS.

### Présents :

David LAZARUS, Marie-France SERRA, Claudine SAINT-GAUDENS, Danièle BLAS, Patrice GOUIN, René DISTINGUIN, Françoise GALLOU, Micheline KOVAR, Madeleine BIGOT, Louis PASQUIER, Michel FRANÇAIX, Gérard PAVOT, Gérard KLEIN, Daniel BESSE, Agnès LECOMTE, Marc VIRION, Dominique SUTTER, Sylvie QUENETTE, Gilles VIGNÉ, Chrystelle BERTRAND et Doriane FRAYER.

### Ont délégué leur droit de vote :

Roger GRABLI, représenté par René DISTINGUIN  
Sylviane LEROUGE, représentée par Micheline KOVAR  
Rafaël DA SILVA, représenté par Marie-France SERRA  
Magaly MARTIN, représentée par David LAZARUS  
Clotilde BILLOIR, représentée par Chrystelle BERTRAND  
Kenza MOTAÏB, représentée par Michel FRANÇAIX

### Absent :

Néant

### Assistaient en outre à la séance :

Jérôme CURIEN, Directeur Général des Services  
Aude FRANK, Rédacteur

Monsieur le Maire, ouvre la séance à 21 h. 11.

Il procède à l'appel nominal des présents et constate que le quorum est atteint (21 présents, 6 pouvoirs, 0 absent, soit 27 votants).

Chrystelle BERTRAND est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 7 octobre 2013 est adopté à l'unanimité (soit 27 voix pour).

Monsieur le Maire rend hommage à Nelson Mandela, décédé ce jeudi 5 décembre 2013 :

*« Je souhaite évoquer ici ce soir le nom d'un grand homme qui s'est éteint. Vous savez déjà tous que c'est de Nelson Mandela dont il s'agit, tant son courage et son action ont dépassés les frontières de son pays, l'Afrique du Sud.*

*Je n'oublie pas que j'ai, que toute ma génération a commencé à se mobiliser avec la lutte de Nelson Mandela contre l'apartheid.*

*Son combat, c'était celui de tout son peuple, mais aussi de tous ceux qui cherchent à lutter pour leur émancipation.*

*Son combat c'était celui contre l'exclusion.*

*Son combat c'était la politique dans tout ce qu'elle a de plus noble.*

*Il a dit un jour : « Quand un homme a accompli son devoir envers son peuple et envers son pays, il peut reposer en paix ».*

*Cela fait bien des années que Nelson Mandela avait fini d'accomplir son devoir. Qu'il repose en paix à présent ! »*

Monsieur le Maire propose que le Parc de la Mairie soit dénommé « Parc de la Maire – Nelson Mandela ». Aucune objection n'étant émise, cette question sera soumise au vote en fin de séance.

## Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales

N° SG-DM-2013-130 portant passation d'une convention de mise à disposition de locaux communaux avec l'association *L'école du petit Dragon* (350 RUE ANDRE CARON 60230 CHAMBLY). Cette convention a pour objet la mise à disposition de locaux (salle Joliot Curie) pour les activités « Kung-Fu et Self-Défense » à compter du 1er septembre 2013 pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction pour la même période.

N° SG-DM-2013-131 portant passation d'une convention de mise à disposition de locaux communaux avec l'association *LE LOCOMOTIVE CAMBLYSIEN* (25 BOULEVARD LAGABRIELLE 60540 BELLE EGLISE). Cette convention a pour objet la mise à disposition de locaux (les gymnases Aristide Briand et Joliot Curie salle tatamis) pour l'activité « karaté » à compter du 1er septembre 2013 pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction pour la même période.

N° SG-DM-2013-132 portant passation d'une convention de mise à disposition de locaux communaux avec l'association *Badminton Club de Chambly Oise* (559 RUE MENNEVILLE 60230 CHAMBLY). Cette convention a pour objet la mise à disposition de locaux (les gymnases Joly et Costantini) pour l'activité « badminton » à compter du 1er septembre 2013 pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction pour la même période.

N° SG-DM-2013-133 portant passation d'une convention de mise à disposition de locaux communaux avec l'association *Chambly Volley 6 Raptors* (62 BIS RUE DE MERU 60730 SAINTE GENEVIEVE). Cette convention a pour objet la mise à disposition de locaux (le gymnase Aristide Briand) pour l'activité « Volley-ball » à compter du 1er septembre 2013 pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction pour la même période.

N° SG-DM-2013-134 portant passation d'une convention de mise à disposition de locaux avec l'association *Entente Sportive Chambly-Persan* (MONSIEUR CLAUDE CAMILLE Siège social : Mairie de Persan 95340). Cette convention a pour objet la mise à disposition de locaux (Gymnase Aristide Briand et bungalow) pour l'activité « basket » à compter du 1er septembre 2013 pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction pour la même période.

N° SG-DM-2013-135 portant passation d'une convention de mise à disposition de locaux communaux avec l'association *LA PALETTE* (10 RUE MONTALET 60110 AMBLAINVILLE). Cette convention a pour objet la mise à disposition de la salle Gérard Philippe pour l'activité « dessin peinture » à compter du 1er septembre 2013 pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction pour la même période.

N° SG-DM-2013-136 portant passation d'une convention de mise à disposition de locaux communaux avec l'association *PABO PASSO WLOU Tae Kwon Do Chambly* (98 AVENUE ARTHUR RIMBAUD 60110 MERU). Cette convention a pour objet la mise à disposition de locaux (le gymnase de Moulin Neuf) pour l'activité « taekwondo » à compter du 1er septembre 2013 pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction pour la même période.

N° SG-DM-2013-137 portant passation d'une convention de mise à disposition de locaux avec l'association *Culture et Loisirs* (251 RUE DU 11 NOVEMBRE 60230 CHAMBLY). Cette convention a pour objet la mise à disposition de locaux (Ancienne salle de Billard rue Aurélien Cronnier) pour l'activité « théâtre, anglais et jeux de société » à compter du 1er septembre 2013 pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction pour la même période.

N° SG-DM-2013-138 portant passation d'une convention de cession de droits d'exploitation d'un spectacle avec l'association *MADemoiselle MARS* (5 RUE HENRI BERAUD 84000 AVIGNON). Cette convention a pour objet la prestation suivante : spectacle « LES CONTES DE LA CHEVRE » une représentation le 15 novembre 2013 à 18h30 à l'Espace François Mitterrand. Le coût de cette prestation est de 750.00 € TTC (transports inclus).

N° SG-DM-2013-139 portant passation d'un marché pour les travaux de rénovation des installations de chauffage du Gymnase Aristide Briand avec la société *TEMPERE*, sise 7 rue A Prachay BP 40030 95590 Presles, pour un montant de 64.584,00 € TTC

N° SG-DM-2013-140 portant passation d'un marché de conseil en communication, valorisation des activités et réalisations municipales avec la société AGENCE VERTE SAURET CONSULTANTS, sise 47 rue de Chaillot 75116 Paris, pour une durée de un an pour un montant de : pas de minimum / maximum : 190.000,00 € HT

N° SG-DM-2013-141 portant passation d'une convention de partenariat culturel avec le Théâtre de la Faïencerie (ALLEE NELSON B.P. 50012 60104 CREIL CEDEX). Cette convention a pour objet de favoriser l'accès de la population aux spectacles vivants par le biais de la diffusion de spectacles à Chambly et l'organisation de sorties à la Faïencerie.

La programmation est la suivante :

SPECTACLE A CHAMBLY	SORTIES A LA FAÏENCERIE
REDUIT SAISON 1 LE 04/10/2013	A RIOT CALLED NINA LE 11/01/2014
-	INSTANTS CRITIQUES LE 08/02/2014
-	ORCHESTRE DE PICARDIE (Violon/Accordéon) LE 17/04/2014

Le coût de cette opération pour la commune est le suivant :

Participation forfaitaire du spectacle donné à Chambly : 500,00 €

Achat, pour chacune des 3 représentations à la Faïencerie de 32 places : 1.760,00 €

TOTAL : 2.260,00 €

N° SG-DM-2013-142 portant passation d'un contrat de vente d'un spectacle avec la Cie Gilles Amiot (12 GRANDE RUE 60570 LABOISSIERE EN THELLE). Ce contrat a pour objet la prestation suivante : spectacle « Berne les harengs » une représentation le 7 novembre 2013 à 20h30. Le coût de cette prestation est de 1 400.00 € TTC.

N° SG-DM-2013-143 portant passation d'une convention de partenariat avec la MEDIATHEQUE DE L'OISE (22 RUE VINOT PREFONTAINE 60000 BEAUVAIS). Cette convention a pour objet la création et le fonctionnement d'une bibliothèque du réseau de la Médiathèque Départementale de l'Oise.

N° SG-DM-2013-144 portant passation d'une convention de mise à disposition de locaux communaux avec l'association *Les Zifoun's VTT Chambly* (20 PLACE DROUINEAU 60230 CHAMBLY). Cette convention a pour objet la mise à disposition de locaux (Salle de réunion n° 2 Espace Carnot) pour l'activité « secrétariat et stockage administratif » à compter du 1er septembre 2013 pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction pour la même période.

N° SG-DM-2013-145 portant passation d'une convention de mise à disposition de locaux communaux avec l'association *Chambly Pétanque* (17 RESIDENCE BEAUREGARD 60540 PUISEUX LE HAUBERGER). Cette convention a pour objet la mise à disposition de locaux (Salle de réunion n° 1 Espace Carnot) pour l'activité « secrétariat, réunion et stockage administratif » à compter du 1er septembre 2013 pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction pour la même période.

N° SG-DM-2013-146 portant passation de contrats de cession de droits d'exploitation de spectacles avec l'association WWW APMA MUSIQUE FR. (10 CHEMIN DU MOULIN DE L'ETANG 91310 LINAS). Ces contrats ont pour objet les prestations suivantes : spectacle « Miam ! Miam ! » le 18 octobre 2013, spectacle « Birguita » le 17 janvier 2014, spectacle « Anoumayé » le 15 février 2014 à la bibliothèque municipale. Le coût de ces prestations est de 2 400.00 € frais de transport inclus.

N° SG-DM-2013-147 portant passation d'un marché pour les travaux d'aménagement d'un giratoire route de Gisors RD 105 avec la société COLAS, agence SACER BEAUVAIS, sise 125 rue du Faubourg St Jean 60000 Beauvais, pour un montant de 167.360,73 € TTC.

N° SG-DM-2013-148 portant passation d'un contrat de cession d'un spectacle avec l'association DOCTEUR NOTE (56 ALLEE CLAUDE DEBUSSY 95620 PARMAN). Ce contrat a pour objet la prestation suivante : une représentation : DOCTEUR NOTE FAIT DANSER LES CONTES le jeudi 24 octobre 2013 à 10h00 à LEO LAGRANGE. Le coût de cette prestation est de 450.00 € TTC.

N° SG-DM-2013-149 portant passation d'un contrat de cession de spectacles avec le THEATRE UVOL (2 PLACE LOUISE MICHEL 95310 SAINT OUEN L'AUMONE). Ce contrat a pour objet les prestations suivantes : 5 représentations d'un spectacle intitulé « Un peu oubliés » et 5 représentations d'un spectacle intitulé « Le nez d'Éléphant » les 09, 10, 13, 16, 17 et 19 décembre 2013. Le coût de ces prestations est de 3 230,00 €.

N° SG-DM-2013-150 portant passation d'une convention d'accueil pour un week-end ski avec l'association ANAE CHALET DE L'ORNON 73530 SAINT SORLIN D'ARVES. Cette convention a pour objet la prestation suivante : un week-end ski du 1er au 2 février 2014. Le coût de cette prestation est de 5 450,00 € TTC.

N° SG-DM-2013-151 relative à une prestation avec l'association DIAPASON pour la réalisation d'un stage de percussions : lundi 28 octobre de 9h30 à 11h30, mardi 29 octobre de 13h30 à 16h30 et mercredi 30 octobre 2013 de 13h30 à 16h30. Le montant de cette prestation est de 400,00 € TTC.

N° SG-DM-2013-152 portant passation d'un contrat de location d'une salle de réception « LES GRANDS PRES » avec la SARL LOUSAL 28 RUE DE LA CROIX JEAN MARIN 95630 MERIEL. Ce contrat a pour objet la prestation suivante : location pour l'association « LES AINES RURAUX » le 4 décembre 2013 de 9h00 à 18h00. Le coût est de 478,40 € TTC.

N° SG-DM-2013-153 portant passation d'un contrat d'entretien des matériels de cuisine (restaurants Flora Tristan, Camus et Léo Lagrange, ALSH Conti et Maison de la Petite Enfance) avec la société Horis Services, sise 17 rue des Frères Lumière ZI Compans 77292 Mitry Mory Cedex, pour un montant de 13.179,43 € TTC

N° SG-DM-2013-154 portant cession de 2 bennes à gravats à M. ALLARD Olivier pour un montant total de 800 €.

N° SG-DM-2013-155 portant passation d'une convention de contrôle technique avec QUALICONSULT (16 RUE DE LA REPUBLIQUE 95570 BOUFFEMONT). Cette convention a pour objet l'installation de radiants gaz dans le gymnase ARISTIDE BRIAND. Le coût de cette prestation est de 1.794 € TTC.

N° SG-DM-2013-156 portant passation d'un contrat avec hébergement, assistance et maintenance avec la société AGORASTORE (142 RUE DE CHARONNE 75011 PARIS). Ce contrat a pour objet la prestation suivante : définir les conditions d'exploitation et d'utilisation d'un outil de courtage aux enchères (hébergement, assistance et maintenance). Le coût de la prestation est de 1 000,00 € à la signature du contrat.

N° SG-DM-2013-157 portant passation d'un contrat de vente avec l'association ATTELAGE DES VIEUX CHARIOTS 6 ROUTE DE GANDICOURT 60540 BELLE EGLISE. Ce contrat a pour objet la prestation suivante : Les chevaux attelés, son meneur, son groom et le père Noël, le 22 décembre 2013 de 10h00 à 17h00. Le coût de cette prestation est de 500,00 € TTC.

N° SG-DM-2013-158 relative à une prestation désignant la société QUALICONSULT (16 rue de la République 95570 BOUFFEMONT) pour la réalisation d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements de l'espace public (P.A.V.E.) Le montant de cette prestation est de 15 000,00 € HT.

N° SG-DM-2013-159 Fixant le tarif d'occupation de la salle de billard à 5 € par ½ heure d'utilisation.

N° SG-DM-2013-160 portant passation d'un marché pour l'achat et la pose d'un module de skate park avec la société E2S COMPANY, sise ZI de l'Aspre 30150 Roquemaure, pour un montant de 24.936,60 € TTC

N° SG-DM-2013-161 portant passation d'un contrat de location d'une salle de réception « LES GRANDS PRES » avec la SARL LOUSAL (28 RUE DE LA CROIX JEAN MARIN 95630 MERIEL). Ce contrat a pour objet la location pour l'association « AC DOM TOM » les 22 et 23 février 2014. Le coût est de 598,00 € TTC.

N° SG-DM-2013-162 portant passation d'une convention de mise à disposition de locaux avec l'association AVEC CHAMBLY (BP 40014 60542 MERU CEDEX). Cette convention a pour objet la mise à disposition de locaux (salle de réunion n°2 Espace Carnot et le local situé au sous-sol de l'Espace Carnot) pour l'activité « secrétariat, réunion, stockage administratif le mardi de 15h00 à 18h00, le vendredi de 17h00 à 23h30 et l'accès permanent pour le stockage du matériel » à compter du 1er septembre 2013 pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction pour la même période.

## **RAPPORT N°1 : Conseil municipal**

Rapporteur : David LAZARUS

### **1. Fixation du nombre des adjoints**

Pour faire suite à la démission d'un adjoint au maire à la date du 18 novembre 2013, il convient de modifier la délibération du 4 avril 2013 fixant le nombre des adjoints.

Conformément à l'article L.2122-2 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité (27 voix pour) :*

- ❖ **FIXE** à 7 le nombre des adjoints au maire.

Monsieur le Maire explique que le service sport et culture va fonctionner avec le soutien des élus référents : Marc VIRION pour le sport, Chrystelle BERTRAND et Doriane FRAYER pour la culture et les relations avec les associations, Sylviane LEROUGE pour la Bibliothèque. Il ajoute que Michel FRANÇAIX reste le coordinateur de toutes ces actions municipales et notamment en ce qui concerne les futurs aménagements du terrain du FC CHAMBLY, de la salle de spectacle et de l'ensemble du pôle de loisirs de la ZAC de la Portes Sud de l'Oise.

### **2. Fixation des indemnités des élus**

Suite au point précédent et conformément aux dispositions des articles L. 2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales, il convient de déterminer le montant des indemnités qui seront versées au maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux qui se sont vus confier une délégation de fonction.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité (27 voix pour) :*

- ❖ **APPROUVE** les taux d'indemnités suivants :

QUALITE	TAUX (base : indice brut 1015)
Maire	55 %
Maire Adjoint délégué à l'enfance et aux affaires sociales	17,5 %
Autres maires adjoints (6)	16 %
Conseiller municipal délégué à l'intercommunalité et à l'aménagement du territoire	16 %
Conseiller municipal délégué au réseau d'eau et d'assainissement, aux rivières, ainsi qu'à la propreté et à la mise en valeur des espaces publics	10 %
Autres conseillers municipaux délégués (3)	2 %

**RAPPORT N°2 : Mise en œuvre du Système d'Archivage Electronique – Avenant à la convention de mission d'assistance à l'archivage avec le Centre de Gestion de l'Oise**

Rapporteur : David LAZARUS

Par délibération en date du 26 juin 2002, le conseil municipal avait approuvé la signature d'une convention avec le Centre de Gestion de l'Oise pour une mission d'assistance à l'archivage.

Depuis cette date deux opérations de traitement des archives ont eu lieu : la première en 2003 et la deuxième vient de s'achever.

Aujourd'hui, la ville de Chambly étant une des communes pilotes de la mise en œuvre du système d'archivage électronique déployé par le Centre de Gestion de l'Oise,

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité (27 voix pour) :*

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention du 10 juillet 2002 pour la prise en charge des archives sur supports électroniques jusqu'au 30 juin 2014.

**RAPPORT N°3 : Budget principal de la ville – Décision modificative n° 4**

Rapporteur : David LAZARUS

Conformément à la nomenclature M14,

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité (27 voix pour) :*

- ❖ AUTORISE les opérations budgétaires suivantes :

Ouverture de crédit

Ouverture de crédits relatifs à la gestion de la trésorerie dans le cadre de l'emprunt CACIB assorti d'une option de tirage sur ligne de trésorerie :

au c/16449/01 (D): + 1 500 000,00 €

au c/16449/01 (R): + 1 500 000,00 €

Virements de crédits

Crédits complémentaires sur charges exceptionnelles (titres annulés émis sur exercices antérieurs) :

du c/6042/020 : - 40 000,00 €

du c/6233/020 : - 20 000,00 €

au c/673/01: + 60 000,00 €

**RAPPORT N°4 : Dispositions financières avant le vote du budget 2014**

Rapporteur : David LAZARUS

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales encadre les opérations qui peuvent être effectuées avant le vote du budget pour permettre le fonctionnement de la collectivité.

Ainsi, la commune a la possibilité, jusqu'à l'adoption du budget de l'année 2014, de mettre en recouvrement les recettes, d'engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget 2013.

En outre, sur autorisation du conseil municipal, la commune peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des ouvertures budgétaires de l'exercice 2013 hors les crédits affectés au remboursement de la dette.

Aussi, dans l'attente du vote du budget primitif de l'exercice 2014 qui aura lieu en mars avec un débat d'orientation budgétaire en février,

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité (27 voix pour) :*

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à procéder, en tant que de besoin, à l'engagement des dépenses d'investissement dans la limite de 1.612.610,50 € correspondant au quart des ouvertures budgétaires 2013 selon le calcul suivant :

Ouvertures de crédits	Budget 2013	25 %
Chapitre 20	211.673,00 €	52.918,25 €
Chapitre 204	86.327,00 €	21.581,75 €
Chapitre 21	4.224.758,00 €	1.056.189,50 €
Chapitre 23	1.927.684,00 €	481.921,00 €
<b>Total</b>	<b>6.450.442,00 €</b>	<b>1.612.610,50 €</b>

#### **RAPPORT N°5 : Garantie d'emprunt ICF NORD EST**

Rapporteur : David LAZARUS

La S.A. d'H.L.M. ICF HABITAT NORD EST entreprend des travaux d'amélioration de 123 logements individuels, dans la cité du Moulin Neuf.

Pour financer cette opération d'un montant total de 7.218.300 €, la société doit contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations cinq emprunts d'un montant total de 5.438.640 € :

	Montant	Durée
Prêt PAM Impasse Wargnier	14.569 €	25 ans
Eco Prêt Impasse Wargnier	96.000 €	15 ans
Prêt PAM Cité des Cheminots hp 287	2.664.230 €	25 ans
Prêt PAM Cité des Cheminots hp 351	1.687.841 €	25 ans
Prêt PAM Cité des Cheminots hp 351	976.000 €	15 ans

Afin d'obtenir ces emprunts la S.A. d'H.L.M. ICF HABITAT NORD EST demande à la commune de lui accorder sa garantie, et propose, en contrepartie un droit de réservation sur 20 % des logements construits.

Monsieur le Maire souligne que ces opérations permettent d'augmenter de manière conséquente le nombre de logements locatifs sur lequel la ville est réservataire. Il rappelle qu'auparavant, la ville n'avait pas la possibilité de proposer des candidatures pour les logements de la Cité du Moulin Neuf.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité (27 voix pour) :*

- ❖ ACCORDE sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement des 5 prêts ci-dessus énumérés et représentant un montant total de 5.438.640 € souscrit par ICF NORD EST SA D'HLM auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, dans le cadre de son opération d'amélioration de 123 logements dans la cité du Moulin Neuf ;
- ❖ AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Concernant la Cité du Moulin Neuf, Monsieur le maire annonce qu'une convention de rétrocession a été signée avec ICF NORD EST qui s'est engagée à remettre en état toute la voirie. Quand cette opération de réhabilitation sera achevée, la commune pourra intégrer cette voirie à son domaine public et les habitants bénéficieront des mêmes services d'entretien que les autres habitants de la commune.

#### **RAPPORT N°6 : Versement de subvention aux associations :**

##### **1. Association des Employés Communaux (A.E.C.)**

**Rapporteur** : David LAZARUS

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, l'A.E.C. a sollicité la municipalité afin de pouvoir offrir des bons d'achat à ses adhérents.

Par conséquent,

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité (27 voix pour) :*

- ❖ AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle de 3.000 € à l'A.E.C.

##### **2. Sol En Si**

**Rapporteur** : Marie-France SERRA

Dans le cadre de la journée mondiale de lutte contre le SIDA, qui a eu lieu le 29 novembre 2013,

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité (27 voix pour) :*

- ❖ AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle de 1.000,00 € à l'association Solidarité Enfants Sida.

##### **3. Syndicat d'Initiative**

**Rapporteur** : David LAZARUS

La municipalité souhaite octroyer au Syndicat d'Initiative une subvention permettant le remboursement de la mise à disposition de personnel municipal du 1<sup>er</sup> janvier au 14 octobre 2013.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité (27 voix pour) :*

- ❖ APPROUVE le versement d'une subvention de 8.527€ au Syndicat d'Initiative de Chambly.

#### 4. Comité du Bois Hourdy

Rapporteur : David LAZARUS

A l'occasion du 766<sup>ème</sup> anniversaire de la venue du roi Saint Louis à Chambly, le Comité du Bois Hourdy souhaite faire réaliser un « géant » le représentant pour les festivités 2014.

L'association a d'ores-et-déjà sollicité l'aide financière du Département, de la Région et de l'UNESCO.

Afin d'aider également l'association à financer ce projet,

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré,*

*A l'unanimité (27 voix pour) :*

- ❖ AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 5.000 € au Comité du Bois Hourdy..

#### 5. Humaniraid

Rapporteur : David LAZARUS

L'association Humaniraid, composé de deux jeunes dont l'un habite Chambly, souhaite participer au raid 4L Trophy dont l'objectif humanitaire est d'apporter des fournitures scolaires aux enfants du désert marocain.

Cette association a sollicité l'aide de la commune. Afin d'encourager l'initiative de ces jeunes,

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré,*

*A l'unanimité (27 voix pour) :*

- ❖ AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle de 600 € à l'association Humaniraid.

#### **RAPPORT N°7 : Acquisition d'un terrain appartenant à ORANGE**

Rapporteur : Patrice GOUIN

Afin de compléter la maîtrise foncière de la zone comprenant la Trésorerie, l'Ecole Thérèse Declémy et le Gymnase Aristide Briand,

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré,*

*A l'unanimité (27 voix pour) :*

- ❖ AUTORISE l'acquisition de la parcelle cadastrée section AN 535 d'une contenance de 30 m<sup>2</sup> issue de la parcelle cadastrée section AN 12 p, appartenant à Orange, pour un montant de 800 €.

#### **RAPPORT N°8 : Rétrocessions de voies et réseaux divers :**

Rapporteur : David LAZARUS

##### 1. Rues de l'Oise et de Picardie

Le lotissement implanté rues de l'Oise et de Picardie a été réalisé en l'absence d'association syndicale et la municipalité a saisi chacun des propriétaires pour solliciter leur avis sur la reprise des espaces verts et des équipements, après vérification des ouvrages par les services techniques municipaux.

Chacun des propriétaires ayant rendu un avis favorable,

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré,*

*A l'unanimité (27 voix pour) :*

- ❖ APPROUVE la rétrocession à la commune de la parcelle cadastrée section AO N° 50 et son intégration dans le domaine public communal ;
- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches en vue de cette rétrocession et à signer les actes correspondants, étant entendu que les frais afférents seront à la charge de la commune.

## 2. Rue Sépard

Le lotissement de la rue Pierre Sépard a été réalisé en l'absence d'association syndicale et la municipalité a saisi chacun des propriétaires pour solliciter leur avis sur la reprise des espaces verts et des équipements, après vérification des ouvrages par les services techniques municipaux.

Chacun des propriétaires ayant rendu un avis favorable,

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré,*

*A l'unanimité (27 voix pour) :*

- ❖ APPROUVE la rétrocession à la commune de la parcelle cadastrée section AO 119 et son intégration dans le domaine public communal ;
- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches en vue de cette rétrocession et à signer les actes correspondants, étant entendu que les frais afférents seront à la charge de la commune.

## 3. Quartier du « Hameau de Chambly »

Le lotissement implanté au Clos Monet, rue de la Briqueterie, est achevé et, après vérification du dossier technique des ouvrages transmis par l'association syndicale,

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré,*

*A l'unanimité (27 voix pour) :*

- ❖ APPROUVE la rétrocession à la commune d'une partie de la parcelle cadastrée section AO N° 290 et son intégration dans le domaine public communal ;
- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches en vue de cette rétrocession et à signer les actes correspondants, étant entendu que les frais afférents seront à la charge de l'association syndicale.

## 4. Rue des Tilleuls

Le lotissement implanté rue des Tilleuls est achevé et, après vérification des ouvrages par les services techniques municipaux,

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré,*

*A l'unanimité (27 voix pour) :*

- ❖ APPROUVE la rétrocession à la commune de la parcelle cadastrée section AL N° 96 et son intégration dans le domaine public communal ;
- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches en vue de cette rétrocession et à signer les actes correspondants, étant entendu que les frais afférents seront à la charge de l'aménageur.

**RAPPORT N°9 : ZAC de la Porte Sud de l'Oise :**

Rapporteur : David LAZARUS

**1. Acquisition en VEFA d'une salle de spectacle**

Depuis plusieurs années la Société MEGARAMA et la Ville de Chambly travaillent sur la possibilité d'accueillir, au sein du complexe cinématographique conçu par la SAS CHAMBLY CINEMA, une salle de spectacles permettant à la commune de disposer de l'équipement structurant indispensable à la bonne mise en œuvre de sa politique culturelle.

Après étude, les parties se sont accordées sur un projet de réalisation d'une salle de spectacles de 490 places intégrée à un l'ensemble immobilier destiné à accueillir 6 salles de projection cinématographique. L'ensemble cinématographique serait ainsi divisé en deux volumes, la salle de spectacles constituant le deuxième de ces volumes qui serait acquis par la ville dans le cadre d'un contrat de vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) et intégré à son domaine public, conformément au Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Le coût prévisionnel hors taxes de cette opération s'élève à 3.500.000,00 €. Le mode d'acquisition en V.E.F.A. (contrat prévu par l'article 1601-3 du code civil) en partenariat avec l'exploitant du cinéma correspond à une recherche d'optimisation des fonds publics, tant au niveau de l'achat de la salle qu'au niveau de son exploitation, puisqu'en dehors des jours d'utilisation par la Ville (environ 30 jours par an), la salle sera mise à disposition, par le biais d'une convention, de la société cinématographique en vue de l'organisation de manifestations à caractère essentiellement culturel et de loisirs, en lien avec le cinéma.

La salle de spectacle acquise par la ville, et lui appartenant en pleine propriété, sera intégrée à son domaine public conformément au Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) qui définit les critères d'appartenance au domaine public (appartenance du bien à la collectivité et affectation à un service public, en l'espèce culturel).

Suite à la consultation des services de France Domaine,

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité (27 voix pour) :*

- ❖ APPROUVE l'acquisition en V.E.F.A. de la salle de spectacle réalisée par la société MEGARAMA ;
- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents correspondants.

**2. Avenant à la promesse de vente MEGARAMA**

Par délibération n° 20 du 17 décembre 2012, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la promesse de vente du lot n° 1 de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise à la SAS CHAMBLY CINEMA en vue de la réalisation d'un ensemble cinématographie « MEGARAMA ».

Cette promesse de vente arrivant à échéance le 15 décembre 2013,

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité (27 voix pour) :*

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à signer un avenant de prolongation pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au 15 juin 2014.

### 3. Avenant à la promesse de vente SODEARIF

Par délibération n° 21 du 17 décembre 2012, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la promesse de vente du lot n° 2 de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise à la société SODEARIF dans le cadre de la réalisation du pôle de loisirs prévu dans le dossier de création de la ZAC.

Cette promesse de vente arrivant à échéance le 15 décembre 2013,

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré,*

*A l'unanimité (27 voix pour) :*

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la SODEARIF, un avenant portant sur la prolongation, jusqu'au 30 mai 2014, de la promesse de vente du lot n° 2 de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise ;
- ❖ AUTORISE la mise à disposition du terrain à titre gratuit à la SODEARIF, afin de lui permettre de commencer l'exécution des travaux préparatoires de fondations et de voiries.

### **RAPPORT N°10 : Lancement d'une étude de programmation pour la réalisation d'une médiathèque et de locaux associatifs**

Rapporteur : David LAZARUS

La configuration, en termes de volume et d'accessibilité, de la bibliothèque rue Aurélien Cronnier ne correspond plus aux besoins de la ville de Chambly et aux ambitions de la politique culturelle de la municipalité.

C'est pourquoi il est envisagé de réaliser une médiathèque et des locaux associatifs, notamment pour la pratique de la danse, dans la zone située près du gymnase Aristide Briand sur laquelle la commune dispose de la maîtrise foncière. Ce projet revisitera l'ensemble du secteur et fera l'objet d'un véritable aménagement urbain.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré,*

*A l'unanimité (27 voix pour) :*

- ❖ AUTORISE le lancement d'une étude de programmation pour la réalisation d'une médiathèque et de locaux associatifs dans la zone située près du gymnase Aristide Briand sur laquelle la commune dispose de la maîtrise foncière.

### **RAPPORT N°11 : Syndicat d'Electricité de l'Oise (S.E. 60) :**

#### 1. Rapports d'activité 2011 et 2012

Rapporteur : Louis PASQUIER

Conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 2005,

*Le conseil municipal*

- ❖ PREND ACTE des rapports annuels établis par le Syndicat d'Electricité de l'Oise au titre des années 2011 et 2012.

## 2. Modification des statuts

Rapporteur : Louis PASQUIER

Il est rappelé que la dernière modification de statuts du SE60 datant du 30 avril 2009 avait permis au SE60, après les extensions en 2006, de faire évoluer les compétences du Syndicat à la réalisation d'autres travaux d'électrification (renforcements, enfouissements de réseaux, sécurisation) et réseaux liés (éclairage public, réseaux téléphoniques...).

Plus de 99% des communes rurales concernées ont transféré la compétence « électrification » au SE60 et un certain nombre de communes urbaines en matière d'enfouissement de réseaux.

A la demande des adhérents, les compétences ont été revues pour accompagner les communes en matière d'éclairage public, tenir compte des modifications réglementaires sur le renforcement du rôle d'Autorité Organisatrice de la Distribution Electrique et préparer l'avenir sur des domaines porteurs (bornes de recharges électriques....).

Il est également indiqué que suite à la dissolution des Syndicats d'électrification primaires et à la suppression du vote plural, les modes de représentation ont dû être revus pour éviter un comité pléthorique.

Chaque commune fait dorénavant partie d'un Secteur Local d'Energie qui sert de collège électoral pour désigner les délégués appelés à siéger au comité, conformément à l'article L.5212-8 du code général des collectivités locales.

Au regard de l'intérêt de mutualiser les moyens et de la nécessité de réactualiser les statuts du syndicat,

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré,*

*A l'unanimité (27 voix pour) :*

- ❖ ADOPTE les nouveaux statuts du S.E. 60.

## 3. Désignation de délégués

Rapporteur : David LAZARUS

La représentation du conseil municipal au Syndicat d'Electricité de l'Oise étant fixé à 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant, il convient de désigner un nouveau délégué suppléant.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré,*

*A l'unanimité (27 voix pour) :*

- ❖ DESIGNER les membres du conseil municipal délégués auprès du Syndicat d'Electricité de l'Oise (SE 60) de la manière suivante :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Louis PASQUIER	Rafaël DA SILVA

## **RAPPORT N°12 : SIACCO – Agrément de nouveaux membres**

Rapporteur : Claudine SAINT-GAUDENS

Par délibération en date du 19 juin 2013, le comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Construction des Communes de l'Oise (S.I.A.C.C.O.), organe de tutelle de Oise Habitat, a agréé les communes de BAILLEVAL, CATENOY, NEUILLY-EN-THELLE, NOGENT-SUR-OISE, NOINTEL, SACY LE PETIT, SAINT-MAXIMIN et WAVIGNIES en tant que nouveaux membres.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité (27 voix pour) :*

- ❖ SE PRONONCE favorablement sur l'agrément des huit communes précitées.

#### **RAPPORT N°13 : Modification du tableau des effectifs**

Rapporteur : David LAZARUS

Compte-tenu des besoins de la commune,

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité (27 voix pour) :*

- ❖ AUTORISE la création, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à 50 % et d'approuver conséquemment la modification du tableau des effectifs.

#### **RAPPORT N°14 : Marché d'entretien, de grosses réparations et de travaux neufs sur les ouvrages et les réseaux d'assainissement communaux**

Rapporteur : David LAZARUS

Le marché concernant l'entretien et les travaux des réseaux d'assainissement, lancé en groupement de commandes avec le SIAPBE, arrive à son terme le 13 février 2014.

La ville de Chambly souhaite reprendre en direct l'entretien de ses installations. Il est donc nécessaire de lancer une consultation afin de prendre le relais avec le précédent marché.

Le marché comprend une partie au forfait pour l'entretien courant, estimé à 155.000 € et une partie à bons de commande pour les travaux. Ce dernier est lancé sans minimum mais avec un maximum de 500.000.00 € HT par an pour une durée d'un an renouvelable trois fois sans que la durée globale n'excède quatre ans.

Il se décompose en deux volets comme suit :

- Entretien courant : entretien et surveillance des ouvrages d'assainissement (postes de relèvement, bassins, débourbeurs, déshuileurs et clapets) et des réseaux communaux d'assainissement (eaux pluviales et eaux usées), ainsi que les inspections télévisées et caméras
- Travaux de réparations des installations, de renouvellement, de mise en conformité et d'amélioration des installations.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité (27 voix pour) :*

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la procédure sous la forme d'un marché en procédure adaptée et à signer le marché correspondant.

#### **RAPPORT N°15 : Dénomination du Parc de la Mairie**

Rapporteur : David LAZARUS

Le parc municipal de la mairie n'ayant jamais reçu de dénomination particulière, Monsieur le Maire propose qu'il soit nommé « Parc de la Mairie – Nelson Mandela » afin de rendre hommage à l'ex président sud-africain et à son combat contre la discrimination.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité (27 voix pour) :*

- ❖ DENOMME le parc municipal de la mairie : « Parc de la Mairie – Nelson Mandela ».

### Questions diverses :

Monsieur le Maire et Chrystelle BERTRAND annoncent que les activités du téléthon de Chambly ont commencées et que cette année encore les associations de la ville, ainsi que les pompiers se sont fortement mobilisés sur cette action.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la tenue d'un match, le samedi 7 décembre 2013, opposant le FC CHAMBLY à l'équipe de CHANTILLY dans le cadre de la Coupe de France.

Monsieur Michel FRANÇAIX explique que la commune, dans le cadre du fonctionnement de son multi-accueil, va bénéficier d'une hausse de la participation de la Communauté de Communes du Pays de Thelle puisque cette participation passera de 3 € à 5 € par enfant.

Monsieur le Maire souligne que l'éclairage de Noël a été mis en fonction pour cette première journée du Téléthon. Il félicite l'ensemble des Services techniques municipaux pour leur travail et leur implication.

L'ordre du jour étant épuisé, plus de question n'étant posée, la séance est levée à 21 h. 20.

A Chambly, le 10 décembre 2013



Le Maire,

David LAZARUS

Affiché le :

**13 DEC. 2013**